

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DE QUOI SE COMPOSE-T-IL ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est l'une des pièces constitutives du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il constitue le cœur du PLU, car il définit le projet urbain de la commune pour les 15 prochaines années. Il dégage des orientations d'où découlera directement le règlement du PLU.

C'est un document simple et concis, donnant une information claire aux habitants sur le projet communal.

Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement doit être cohérent avec lui.

A QUOI SERT-IL ?

L'objectif du PADD est d'introduire dans les documents locaux d'urbanisme une réflexion sur l'avenir de la commune à moyen et long terme.

Les grandes orientations qu'il définit peuvent concerner différents domaines : le développement ou la préservation des centres-villes, la restructuration ou la réhabilitation d'îlots, de quartier ou de secteurs, le traitement des rues et des espaces publics, la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers, l'aménagement des entrées de ville et la préservation des paysages.

UN PROJET À L'ÉCOUTE DES HABITANTS

La constitution du PADD s'appuie sur le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLU, et plus particulièrement sur les enseignements et les enjeux qui en ressortent.

Le diagnostic s'est enrichi à travers la mise en place d'une concertation avec les habitants. Celle-ci a permis de mieux cerner les attentes et les besoins qui sont les leurs.

Les réunions publiques, l'exposition en Mairie, et le site internet ont permis d'assurer des échanges continus afin de nourrir et d'enrichir le PADD.



LES 3 GRANDS AXES DU PADD :

AXE 1 PADD

► Une ville et ses quartiers

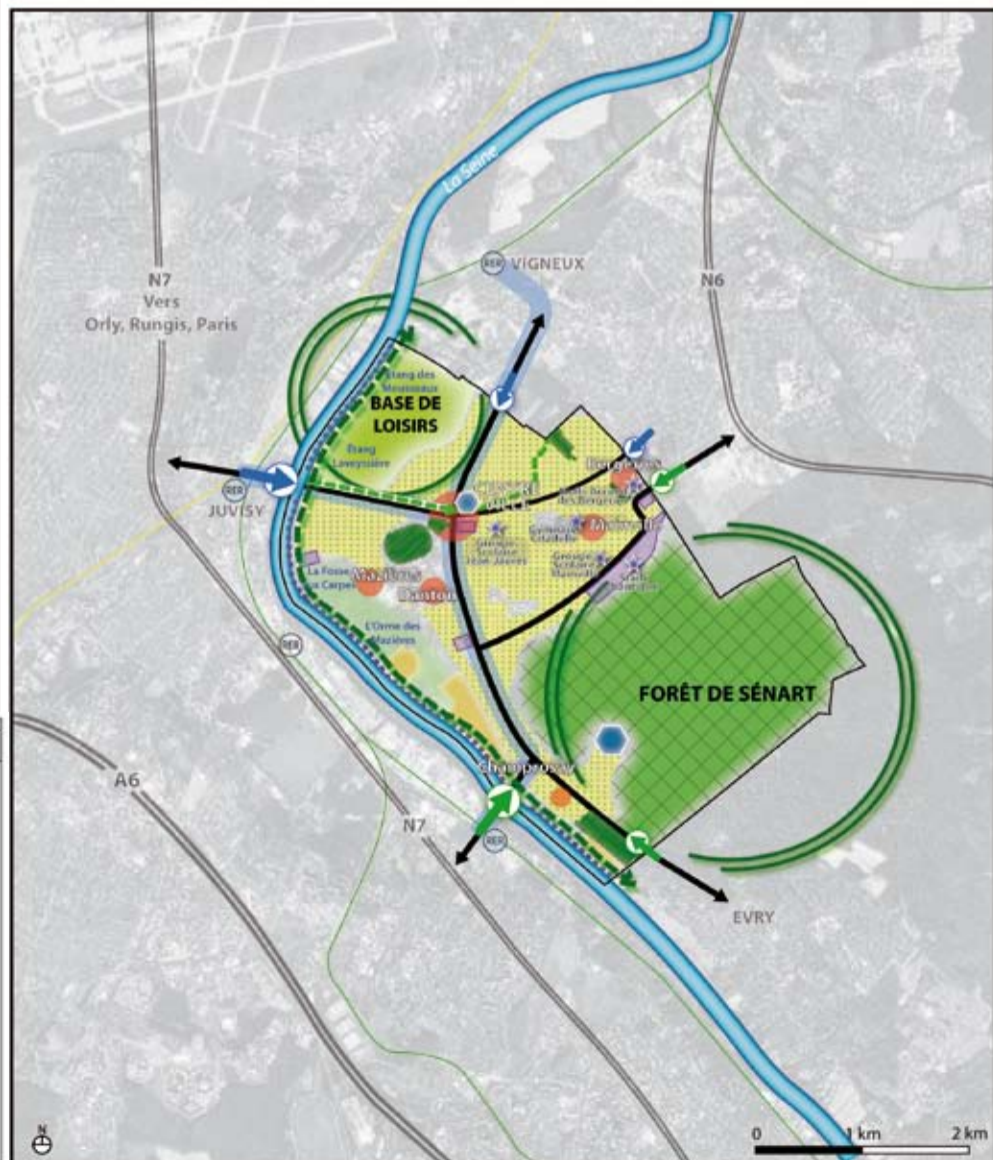
AXE 2 PADD

► Une ville nature

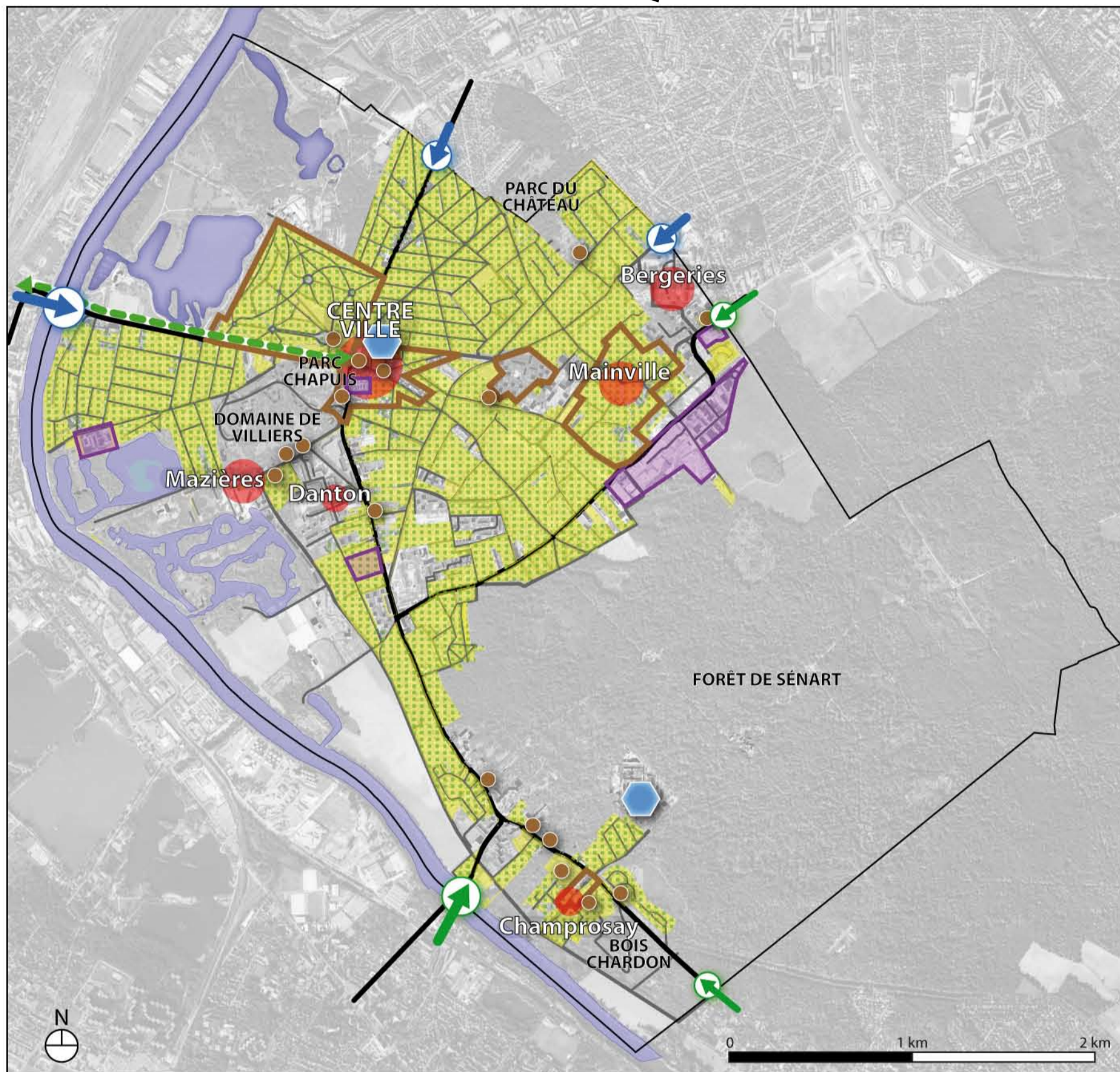
AXE 3 PADD

► Maîtriser les évolutions en préservant la qualité du cadre de vie

1 UNE VILLE ET SES QUARTIERS	2 UNE VILLE NATURE	3 MAÎTRISER LES ÉVOLUTIONS EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE
IDENTIFIER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE URBAIN DE LA COMMUNE RESPECTER L'IDENTITÉ DE CHACUN DES QUARTIERS DE LA VILLE Mettre en valeur les pôles de quartier MAÎTRISER LES ÉVOLUTIONS DANS LES QUARTIERS Conforter les caractéristiques principales des quartiers pavillonnaires Identifier les espaces urbains potentiellement mutables REQUALIFIER LES ENTRÉES DE VILLE Valoriser les entrées de ville en affirmant leurs caractéristiques : - tantôt urbaines - tantôt végétales	PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LES ESPACES NATURELS Protéger les espaces naturels publics, sanctuariser la forêt de Sénart et les espaces forestiers Valoriser les bords de Seine et les étangs Conserver l'ensemble des terres agricoles et des jardins familiaux PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ Maintenir la ville verte par la mise en valeur des coeurs d'îlots VALORISER LES PAYSAGES URBAINS ET L'ACCÈS À LA NATURE POUR TOUS Valoriser les parcs publics et les espaces libres des ensembles d'habitat collectif pour leur rôle paysager Renforcer la base de loisirs du Port aux Cerises comme équipement rayonnant à l'échelle intercommunale	RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT SELON LES OBJECTIFS DU PLU Encadrer les opérations d'aménagement CONFORTER LE BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DE LA VILLE Poursuivre la réhabilitation et envisager le développement des équipements ENCOURAGER LE DYNAMISME DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES EXISTANTES LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS Assurer des rabattements efficaces vers les gares RER (Juvisy, Ris, Vigneux) Développer les liaisons piétonnes et cyclables, notamment par la création de la "liaison verte et bleu" des berges de Seine



DRAVEIL : UNE VILLE ET SES QUARTIERS



IDENTIFIER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

- Élément bâti remarquable
- Ensemble urbain cohérent

RESPECTER L'IDENTITE DE CHACUN DES QUARTIERS DE LA VILLE

- Mettre en valeur les polarités de quartier

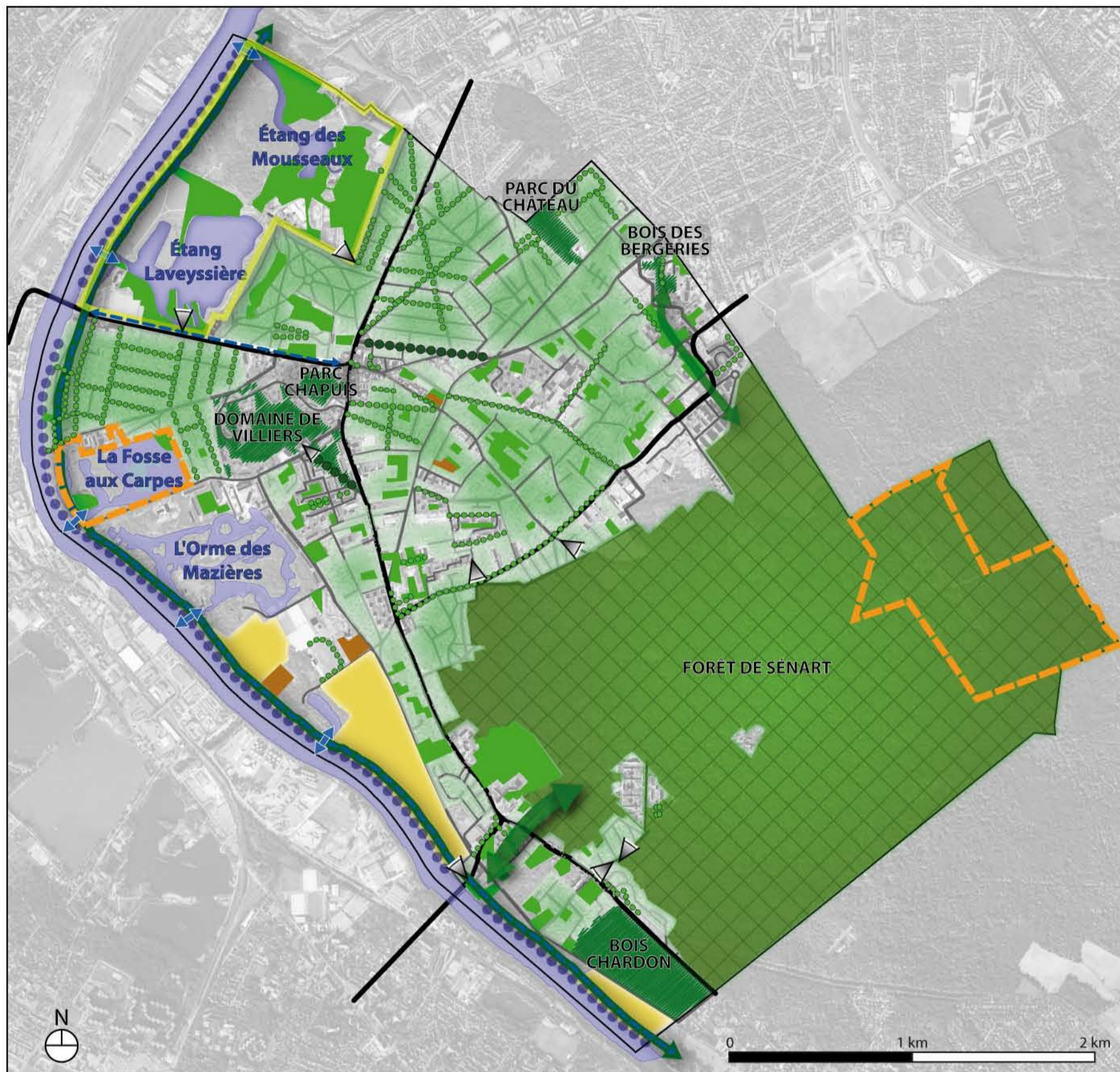
MAITRISEZ LES EVOLUTIONS DANS LES QUARTIERS

- Conforter les caractéristiques principales des quartiers pavillonnaires
- Permettre les évolutions vers une prise en compte accrue des enjeux écologiques
- Favoriser la qualité urbaine et architecturale dans les opérations d'habitat
- Identifier les espaces urbains potentiellement mutables

REQUALIFIER LES ENTREES DE VILLE

- Valoriser les entrées de ville en affirmant leurs caractéristiques :
 - tantôt urbaines,
 - tantôt végétales
- Réaliser une continuité piétonne et cyclable reliant le centre-ville à Juvisy (en passant derrière le mur de Paris-Jardins)

DRAVEIL : UNE VILLE NATURE



PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LES ESPACES NATURELS

- Protéger les espaces naturels publics, sanctuariser la forêt de Sénart et les espaces publics forestiers
- Valoriser les bords de Seine et les plans d'eau
- Conserver l'ensemble des terres agricoles et des jardins familiaux

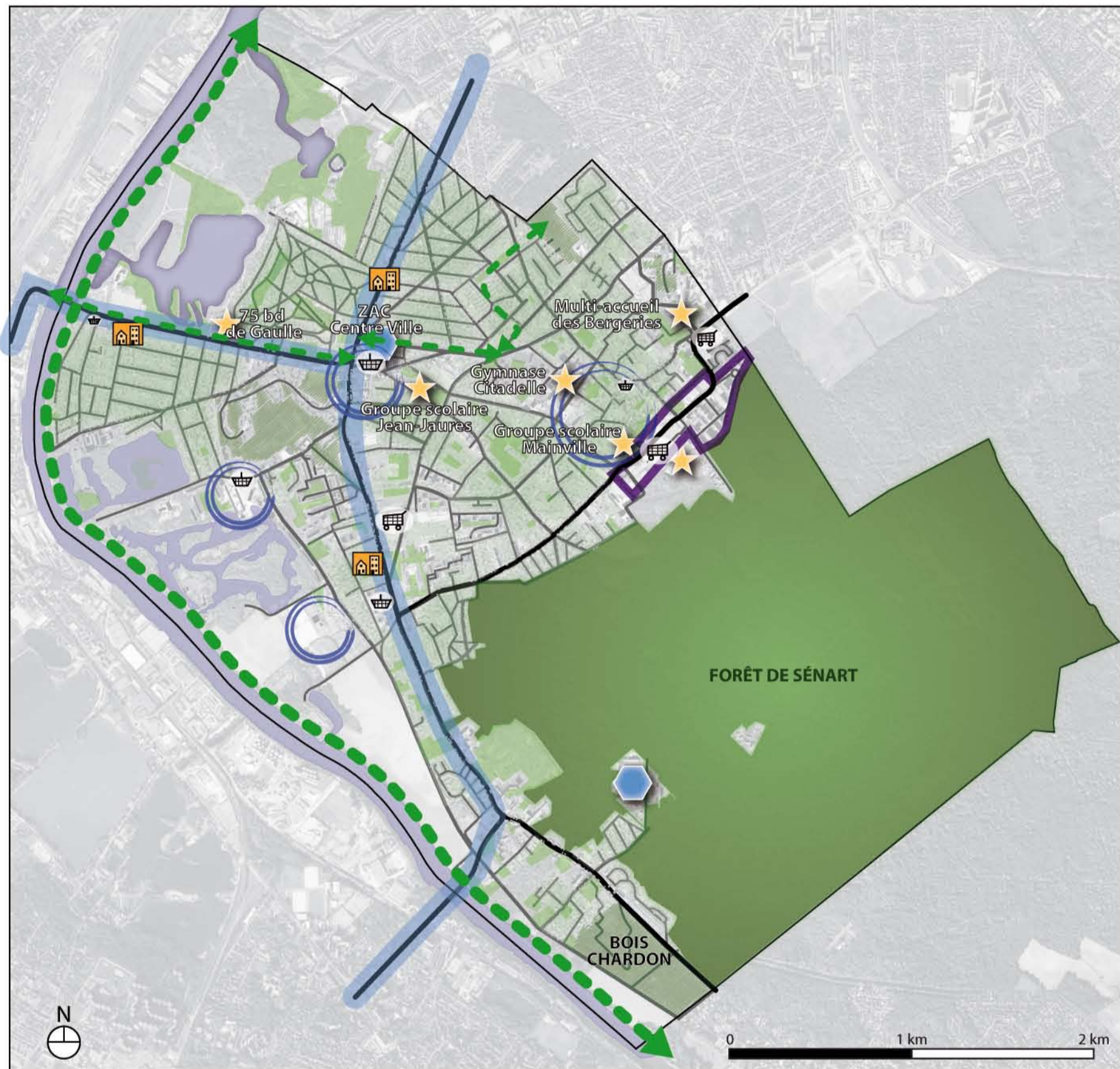
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

- Protéger les sites naturels sensibles riches en biodiversité
- Promouvoir une gestion qualitative de l'eau, notamment en préservant les échanges entre la Seine et les plans d'eau
- Assurer la continuité de la trame verte notamment de la forêt de Sénart aux berges de Seine

VALORISER LES PAYSAGES URBAINS ET L'ACCÈS À LA NATURE POUR TOUS

- Valoriser les parcs publics et les espaces libres des ensembles d'habitat collectif pour leur rôle paysager
- Maintenir la ville verte par la mise en valeur paysagère de coeurs d'îlots
- Préserver et renouveler les alignements d'arbres et les mails plantés dans les espaces publics
- Conforter la base de loisirs du Port aux Cerises comme équipement rayonnant à l'échelle intercommunale
- Développer les liaisons piétonnes et cyclables notamment reliant le centre-ville à Juvisy
- Assurer la continuité de la liaison de la "liaison verte et bleue des Berges de Seine" de Soisy-sur-Seine à Vigneux-sur-Seine
- Valoriser les vues existantes vers les franges naturelles

MAÎTRISER LES ÉVOLUTIONS EN PRÉSERVANT LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE



ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Maintenir un encadrement de l'évolution démographique autour de 30 000 habitants

RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENT SELON LES OBJECTIFS DU PLH

Encadrer les opérations d'aménagement

Promouvoir la diversité de l'habitat, rechercher un équilibre entre les différentes formes de bâti, notamment le long des boulevards

LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

Assurer des rabattements efficaces vers les gares RER (Juvisy, Ris, Vigneux)

Développer les liaisons piétonnes et cyclables sur des sites sécurisés

CONFORTER LE BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DE LA VILLE

Maintenir les principaux pôles d'équipements

Poursuivre la réhabilitation et envisager le développement des équipements

ENCOURAGER LE DYNAMISME DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES EXISTANTES

Conforter la diversité commerciale : commerce de proximité, marchés, moyennes surfaces

Limiter le développement des activités économiques existantes à la ZA de Mainville tout en intégrant les principes du développement durable